

Les chauves-souris

Les chauves-souris, ou chiroptères, sont des hôtes habituels des bâtiments de ferme. Elles peuvent jouer le rôle d'auxiliaires des cultures puisqu'une seule d'entre elles consomme jusqu'à 3000 insectes par nuit.



Essaim de Rhinolophe euryale

Une grande famille

Il existe 900 espèces de chauves-souris dans le monde, dont 33 en France et 27 en Languedoc-Roussillon. Certaines de ces espèces sont rares et toutes sont protégées.



Noctule de Leisler



Pipistrelle de Kuhl



Oreillard gris



Grand Rhinolophe

Des mammifères volants équipés de radars

Les chauves-souris sont les seuls mammifères volants au monde.

Au printemps, les femelles se rassemblent pour former des colonies où elles mettent bas un ou deux petits par an. Elles sont donc loin d'être prolifiques.

En hiver, elles entrent en léthargie pour résister au froid et au manque de nourriture. Les rassemblements pour l'hivernage et la mise-bas sont des phases importantes et sensibles de leur cycle de vie.



Les chauves-souris chassent la nuit et utilisent l'écholocation pour se repérer : elles émettent des ultrasons inaudibles par l'homme qui leur permettent de localiser les obstacles et leurs proies.

Leurs terrains de chasse préférés sont les milieux humides, les vieux massifs forestiers, les prairies à hautes herbes, les haies et lisières forestières, les vignes et vergers enherbés, les pâturages extensifs...

Les causes de régression

- La disparition des espaces d'alimentation (zones humides et prairies) ainsi que des haies, des alignements d'arbres et autres repères qui permettent aux chauves-souris de mieux exploiter leur terrain de chasse.
- La diminution des insectes du fait des traitements insecticides.
- La fermeture des vieux bâtiments, des entrées de grottes ou des cavités.
- Les dérangements en période d'hibernation et de reproduction.

Préserver les refuges

- Permettre l'accès aux cavités et aux greniers qui fournissent un gîte apprécié par certaines chauves-souris.
- Maintenir les bâtiments anciens. En cas de travaux nécessaires, attendre le départ de la colonie : renseignez vous sur les dates (encadré ci-dessous).
- Ne pas déranger les chauves-souris en été lors de la mise-bas ou en hiver lors de l'hibernation.

Conserver les haies et prairies

- Conserver des zones herbeuses entre les haies et les cultures (voir fiche n° 9).
- Assurer une bonne connexion entre les éléments du paysage, par exemple grâce à un maillage de haies.
- Maintenir les pâturages traditionnels et extensifs, notamment sur les Causses.
- Ouvrir les parcelles embroussaillées.

Protéger les zones humides

- Préserver zones humides et bas-fonds.
- Favoriser la création de petites zones en eau (mares, fossés peu profonds) où les chauves-souris s'abreuvent et chassent.

Gérer la forêt

- Préserver les vieux arbres.
- Allonger l'intervalle entre deux coupes (au-delà de 40 ans).
- Réduire les enrésinements et choisir des boisements d'essences locales.
- Laisser vieillir les chênaies blanches (notamment dans les contreforts cévenols).
- Favoriser le pâturage extensif en sous-bois.

Raisonner les traitements sanitaires

- Réduire l'usage des pesticides, notamment en viticulture, sur prairies et en bordure de culture.
- Choisir des traitements antiparasitaires pour ruminants compatibles avec les insectes vivant dans les bouses. Certains vermifuges à base d'Ivermectine détruisent les bousiers et autres insectes dont se nourrissent les chauves-souris, ce qui supprime une ressource alimentaire importante et peut intoxiquer les chauves-souris. D'autres vermifuges existent, ou des précautions simples peuvent être prises, comme le confinement du bétail après traitement. Renseignez-vous (voir encadré en bas de la fiche).

Expérience

Une mesure agri-environnementale a été mise au point par la Chambre d'Agriculture de l'Aude et la coopérative fruitière « Les jardins de la Haute Vallée » pour l'entretien de vieux vergers de montagne en faveur des chauves-souris dans un site Natura 2000. Il s'agit de favoriser l'entretien de vergers de pommiers et de poiriers par une taille adaptée et de limiter l'utilisation de traitements insecticides.

Renseignements : Ch. d'Agriculture de l'Aude.

Fiche réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, l'association Geyser, les Chambres d'Agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Fédération Régionale des Chasseurs avec l'appui de la DIREN, de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Union européenne.

Renseignements : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, Espace République, 20 rue de la République, 34000 Montpellier. Tél : 04 67 22 90 27 ■ Chambre Régionale d'Agriculture, Mas de Saporta, 34875 Lattes. Tél : 04 67 20 88 63.

Sources : Les échos de Loubeau N2000, bulletin n°2, août 2004, CEN Poitou Charentes. ■ Bat News, 1998, n° 50, Trad. F. Wagner et J.-F. Noblet ■ LUMARET J.P., Préconisations d'usage des produits vétérinaires dans le cadre des animaux pâturant dans le Parc régional du Haut-Languedoc. Propositions pour un cahier des charges ■ MAE vergers. Réserve de Nohèdes, Chambre d'Agriculture de l'Aude, SIME, Opérateur Natura 2000 Pyrénées, Fédération Aude Claire/ONF, DIREN LR ■ CEN L-R ■ Ecologistes de l'Euzière.

Photos : CTIFL ■ Parc National de Port-Cros ■ Vincent Rufay, Biotope ■ Tanguy Stoecklé, Groupe Chiroptères de Provence.